

N°17-11-115

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 novembre 2017.

**Présents :**

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; DUWAT A. ; DELPORTE L. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Madame DOURIEZ D.

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; VASSEUR C. ; GARDIN J. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURRIER B. ; BEE D.

**Absents :**

Madame POURCHEL I.

Messieurs GARENAUX M. ; GALLET J.M. ; HOCHART J.L.

Monsieur Jacques DELATTRE est élu secrétaire.

**OBJET : EMPRUNT DE 500 000 € A LA BANQUE POSTALE**

**Rapporteur : Jacques BACQUET**

Afin de financer l'aménagement de la maison du papier, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 €.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 500 000,00 €  
Durée du contrat de prêt : 20 ans  
Objet du contrat de prêt : Aménagement de la maison du papier

### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 500 000,00 €
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/01/2018 en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 1,76 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts	: périodicité annuelle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du Président**

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale.

2

Pour extrait conforme.  
Le Président,

